

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2019, dans les académies de GRENOBLE et LYON.

Le président de l'Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de GRENOBLE et LYON, au titre de l'année 2019 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2019, dans les académies de GRENOBLE et LYON :

Madame CHAVAND Geneviève, ingénieure d'études classe normale, présidente, Institut d'études politiques de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères.

Madame JONCOUR Blandine, attachée principale d'administration de l'état, experte, Rectorat de l'académie de Grenoble, Grenoble.

Monsieur ALOI Christophe, attaché principal d'administration de l'état, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur BESSENAY Benoit, ingénieur d'études classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Madame FOURQUET Anne-Charlotte, technicienne de recherche et de formation classe normale, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur BUENERD Cédric, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 03 mai 2019

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée
aux ressources humaines
Carole KADA